

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du Conseil municipal de Grande-Rivière tenue à l'hôtel de Ville de Grande-Rivière, le **jeudi 23 juillet 2020 de 19 h à 19 h 20**, sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur **Gino Cyr**.

**SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :**

2020-07-23

Mesdames Valérie Langelier et Lucie Nicolas, Messieurs Christian Moreau, Léopold Briand, Gaston Leblanc et Denis Beaudin.

**SONT AUSSI PRÉSENTS :** Madame Suzanne Chapados, greffière et Monsieur Kent Moreau, directeur général.

+++++

**L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

1. Mise en demeure – Débris (incendie)
2. Municipalisation du Parc industriel – Engagement – Chargé(e) de projet
3. Demande de permis de construction (lot # 5 293 844 – Rue de l'Azur)
4. Période de questions
5. Levée de la séance

+++++

**159.07-20 MISE EN DEMEURE – DÉBRIS (INCENDIE)**

**ATTENDU** que des interventions ont été effectuées auprès du propriétaire du bâtiment situé au 149, rue des Belles-Feuilles par les responsables de l'administration municipale, quant au nettoyage des débris laissés par un incendie étant survenu à ce bâtiment le 6 mars 2020;

**ATTENDU** que l'assureur avait remis le bâtiment au propriétaire la semaine suivant le sinistre et qu'il lui avait permis de procéder au nettoyage des décombres, à ses frais;

**ATTENDU** qu'à ce jour, aucune action n'a encore été prise à cet effet;

**POUR CES RAISONS,**

Il est dûment proposé par : **Léopold Briand**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

**QUE :** Le conseil municipal mandate M<sup>e</sup> Josée Méthot, avocate, à faire parvenir une mise en demeure au propriétaire concerné afin que le nettoyage requis soit effectué sur cette propriété dans les 30 jours de la réception de ce document.

**160.07-20 MUNICIPALISATION DU PARC INDUSTRIEL – ENGAGEMENT – CHARGÉ(E) DE PROJET**

**ATTENDU** que dans le cadre du projet de municipalisation du Parc industriel des Pêches, le Ministère de l'Agriculture et des Pêches (MAPAQ) souhaite que la Ville de Grande-Rivière soit maître d'œuvre des travaux de mise à niveau des infrastructures suivants :

1. L'émissaire en mer industriel;
2. La station de pompage d'eau grise;

3. Le bâtiment en appentis annexé à l'usine à glace dans lequel se trouvent les équipements d'alimentation électrique du parc industriel;
4. Le réseau de canalisations d'alimentation en eau potable et de captation des eaux usées.

2020-07-23 **ATTENDU** que le MAPAQ n'a pas les ressources techniques en quantité suffisante pour entreprendre ce grand chantier en régie;

**ATTENDU** que la Ville de Grande-Rivière peut assurer la réalisation des travaux de mise à niveau des infrastructures à condition d'être assistée par une ressource professionnelle, entre autres, pour analyser ses besoins, rédiger les documents d'appels d'offres et assurer la surveillance des travaux;

**ATTENDU** que le MAPAQ s'est engagé verbalement auprès de la Ville à dégager les crédits financiers nécessaires à la réalisation de la mise à niveau des infrastructures dans le respect des normes en vigueur, à l'embauche d'un(e) chargé(e) de projet et au remboursement de certains autres frais professionnels engagés au bénéfice du projet de municipalisation du parc industriel;

**ATTENDU** que la Ville a informé le MAPAQ qu'elle n'engagera aucun coût de travaux par règlement d'emprunt;

**ATTENDU** que toute demande d'aide financière de la Ville de Grande-Rivière au MAPAQ devra faire l'objet du processus habituel d'analyse administrative des fonctionnaires gouvernementaux avant d'être recommandée au ministre pour acceptation;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

**QUE :** Le conseil municipal accepte que la Ville soit maître d'œuvre des travaux de mise à niveau de l'émissaire en mer industriel, de la station de pompage d'eau grise, du bâtiment d'alimentation électrique du parc industriel et des canalisations d'alimentation en eau potable et de captation des eaux usées;

**QUE :** Le directeur général soit autorisé à déposer au MAPAQ les demandes d'aides financières nécessaires à la mise en œuvre des travaux de mise à niveau des infrastructures du parc industriel;

**QUE :** Le directeur général soit autorisé à engager les dépenses reliées à la municipalisation du parc industriel et à la réalisation des travaux de mise à niveau des infrastructures (Embauche d'un(e) chargé(e) de projet et inspections) et à entreprendre tout processus d'appels d'offres sous réserve d'une confirmation écrite des crédits budgétaires mis à sa disposition par le ministre ou d'une autorisation écrite d'une autorité compétente du MAPAQ.

**161.07-20 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION (LOT # 5 293 844  
– RUE DE L'AZUR)**

Il est dûment proposé par : **Valérie Langelier**  
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

2020-07-23 QUE : Suite à une demande de permis de construction déposée ET suite à la décision numéro 012.20, recommandation émise par le Comité Consultatif d'urbanisme en date du 23 juillet 2020, le conseil municipal accepte ladite demande de permis concernant la construction d'un bâtiment principal résidentiel sur le lot # 5 293 844 ayant frontage sur la rue de l'Azur, le tout étant conforme aux exigences du règlement #U-009/03-19 (PIIA).

**--- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire annonce la période de questions mise à la disposition des citoyens.

**162.07-20 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par : **Lucie Nicolas**  
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : L'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée.

Le Maire approuve toutes les résolutions contenues dans le présent procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Gino Cyr, Maire

\_\_\_\_\_  
Suzanne Chapados, Greffière

